

TERRITOIRE D'INNOVATION

# L'E-SANTÉ, UN LEVIER POUR AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS ET L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE SOINS

L'e-santé, appelé également santé électronique ou télésanté, désigne tous les aspects numériques liés à la santé. Il permet de développer des projets de télémédecine, de veiller au maintien à domicile des patients, de consulter les dossiers médicaux à distance et d'assurer le suivi de maladies chroniques (diabète, hypertension, insuffisance cardiaque, etc.).

#### Vous avez dit télémédecine ?

#### Pallier le désert médical

La **téléconsultation** est une consultation médicale à distance, réalisée par un médecin généraliste ou spécialiste. Le patient et le médecin échangent en direct via une Technologie d'information et de communication (TIC) comme par exemple une caméra. Pour l'occasion, le patient peut être assisté par un professionnel de santé (infirmier, pharmacien, etc.).

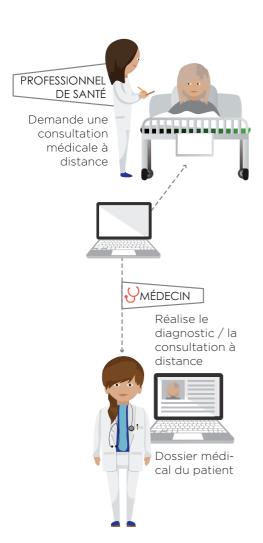
#### Un suivi médical sécurisé

La **télésurveillance** permet à un médecin de recueillir et d'analyser les données médicales d'un patient par le biais de TIC et mettre en place une prise en charge adaptée ou de déléguer des actions à un autre professionnel de santé.

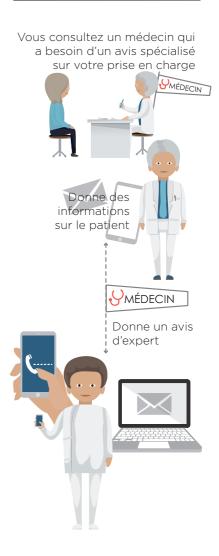
### Des échanges sécurisés entre professionnels de santé

Grâce à la **téléexpertise** (TLE), un médecin peut solliciter l'avis d'un confrère via une solution de télémédecine (ex : messagerie, visio-conférence, envoi de photo, etc.) et recueillir ainsi des informations médicales liées à la prise en charge d'un patient.

# Téléconsultation

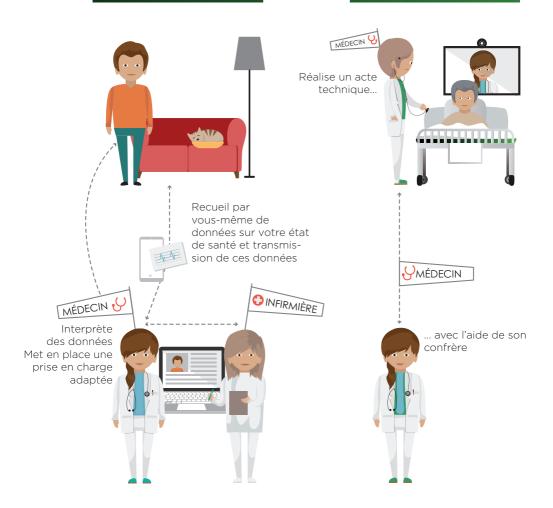


# Téléexpertise



## Télésurveillance

### Téléassistance



© source : ARS Centre-Val de Loire

## L'E-SANTÉ DANS LE LOIRET (2006-2018)

- En région Centre-Val de Loire, 270 structures de soins sont équipées ou en cours d'équipement (essentiellement pour la mise en place de TLE *Téléexpertise*) dont 39 dans le Loiret; exemples: Maison de santé de Fleury-les-Aubrais, Centre hospitalier régional d'Orléans;
- 1306 professionnels de santé formés depuis 2006, 289 dans le Loiret dont 60 en exercice libéral toutes spécialités ;
- La TLE est fortement sollicitée dans le Loiret. Courant 2018 plus de 1 000 TLE et plus de 500 téléinterprétations d'imagerie en Région ont été réalisées dont :
  - > + 40 % en dermatologie (soit 422 TLE);
  - > + 17 % en cardiologie (soit 168 TLE);
  - > + 13 % en ophtalmologie (soit 134 TLE);
  - > + 5 % en plaies et cicatrisation (soit 50 TLE).
- 1 er trimestre 2019 : 300 TLE (dermatologue, cardiologie, ophtalmologie, plaies et cicatrisation).

La téléconsultation est actuellement en cours de déploiement dans le Loiret.

Déploiement des équipements d'e-santé en région Centre-Val de Loire et dans le Loiret\*

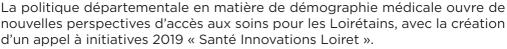
Type de structures équipées	Région Centre-Val de Loire dont Loiret	Loiret
MSP	13	6
EHPAD équipés	107	25 structures sur 69
Centres hospitaliers/cliniques	40	8
Libéraux toutes spécialités	200	60

<sup>\*</sup>source GIP-GRADES Centre-Val de Loire

## METTRE EN ŒUVRE L'E-SANTÉ DANS VOTRE COMMUNE

## Les financements possibles

#### > Le Département du Loiret



Objectifs : soutenir les initiatives innovantes pour faciliter l'accès aux soins des Loirétains, accompagner des expérimentations dans un souci de partage de bonnes pratiques ou d'approches de méthodes nouvelles et valoriser les projets de territoire.

#### Projets éligibles :

- l'e-santé ;
- la solidarité territoriale ;
- l'accompagnement des mutations de l'exercice libéral.

Porteurs de projets : communes et/ou groupements (EPCI, syndicats, etc.) du Loiret, professionnels de santé loirétains, entreprises ou associations Loirétaines.

Date de dépôt de dossiers : septembre 2019.

date de jury : octobre 2019.

Pour en savoir plus : www.loiret.fr

### > Contrat de Plan État/Région - volet santé

Avant tout, les projets de santé doivent être validés par l'ARS.

Objectif : appuyer le déploiement de l'e-médecine en Région Centre Val de Loire



#### Projets éligibles :

- la télésurveillance pour assurer le maintien à domicile de personnes atteintes de maladies chroniques notamment dans les milieux ruraux isolés ;
- l'installation de la télémédecine dans les MSP, centres de santé, cabinets médicaux en réseau dans le cadre d'un projet de santé territorialisé ;
- l'installation de la télémédecine en Ephad.

#### Porteurs de projets :

- En MSP/centre de santé (collectivité propriétaire de la structure de santé ou professionnels de la société interprofessionnelle de soins ambulatoires (Sisa), établissements hospitaliers, associations œuvrant dans la télémédecine);
- Hors MSP/centre de santé (collectivité propriétaire de la structure de santé ou professionnels de la SISA, la Sisa);
- En Ehpad : établissements gestionnaires, hospitaliers ou associations œuvrant dans le domaine de la télémédecine.

Modalités financières : taux d'intervention 50 % du coût\* plafonné à 140 000 € pour les équipements en télémédecine dans une structure (MSP, centre de santé, Ehpad, cabinet médical, etc.).

\*(HT si maître d'ouvrage récupère la TVA, TTC si cela n'est pas le cas)

Pour en savoir plus : www.regioncentre-valdeloire.fr



#### > FEDER Action 13 - E-SANTÉ

Objectif: développer l'utilisation de nouveaux services numériques (expérimentation) dans l'e-santé ou la télémédecine pour répondre aux enjeux du vieillissement de la population et de la faible présence de professionnels de santé sur les territoires.

#### Projets éligibles :

- création d'outils numériques régionaux mutualisés au service de la communauté de santé et de la formation à distance en santé ;
- animations des acteurs à l'échelle régionale pour garantir la cohérence de l'action publique de santé en e-santé.

Porteurs de projets : collectivités et leurs groupements, établissements de santé, GIP, GSC, établissements de formation, professionnels de santé, associations, TPF-PMF.

Modalités financières : Taux maximum FEDER : 50%, minimum de l'aide conventionnable 50 000 € ; maximum de l'aide 500 000 € ; autofinancement minimum 1 %.

Pour en savoir plus : Conseil Régional du Centre-Val de Loire, direction Europe et Partenariats, Service PO FEDER / FSE : maria.marques@regioncentre.fr



#### CPAM:

Cotation des actes de télémédecine : les taux de prise en charge de la téléconsultation sont les mêmes que pour une consultation habituelle : 70 % remboursés par l'assurance maladie obligatoire, 100 % pour les soins exonérés ;

La télémédecine est tarifée comme les autres actes : tiers payant obligatoire pour les CMU, ACS, accidents du travail, maternité, ALD, urgences ;

Cotation des actes de téléexpertise: le tarif de la téléexpertise tient compte de la complexité du dossier du patient qui conditionne le niveau de l'expertise réalisée (1 ou 2) et de sa fréquence. Elle n'est cumulable avec aucun autre acte ou majoration et ne donne lieu à aucun dépassement d'honoraire. Pour le médecin requis il s'agit d'une rémunération à l'acte;

**Téléexpertises de niveau 1 :** rémunération de 12 €, dans la limite de 4 actes par an, par médecin, pour un même patient.

**Téléexpertises de niveau 2 :** rémunération de 20 €, dans la limite de 2 actes par an, par médecin, pour un même patient. Pour le médecin requérant, il s'agit d'un forfait annuel.

Pour en savoir plus : www.ameli.fr

## Projet de santé ou projet professionnel

C'est un document rédigé par l'ensemble des professionnels de santé de la future structure de santé. Il définit les réponses aux besoins de santé de la population concernée (action de prévention, primaire, modalités d'intervention, organisation de la structure, etc.). Il est le point de départ d'un projet de structure de santé en exercice coordonné.

# **Communautés professionnelles territoriales de santé** (CPTS)

Elles ont pour rôle de coordonner les professionnels de santé d'un même territoire qui souhaitent s'organiser – à leur initiative – autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes : organisation des soins non programmés, coordination ville-hôpital, attractivité médicale du territoire, coopération entre médecins et infirmiers pour le maintien à domicile... Elles concourent à la structuration du parcours de santé du patient et répondent aux objectifs du Projet régional de santé. Un projet de santé devra être transmis à l'ARS et précisera entre autres les territoires d'action.

# Groupement d'appui au développement de l'e-santé (GRADeS)

Il met en œuvre des chantiers prioritaires de la région Centre-Val de Loire en matière d'e-santé, avec le déploiement de la télémédecine et des Services numériques d'appui à la coordination (SNACs). Il prend la forme d'un Groupement d'intérêt public (GIP) dans la Région. Il répond aux professionnels de santé, qui souhaitent que les services numériques contribuent à améliorer la qualité et la sécurité des prises en charge, la coopération entre professionnels de santé et sociaux et l'accès aux soins pour tous.

# Les Services numériques d'appui à la coordination (SNACs)

Ils sont au service des organisations sanitaires, médico-sociales, sociales pour fluidifier les parcours de santé des patients, qui nécessitent d'importants échanges d'informations entre les professionnels de santé (numérisation, etc.).

#### **CONTACTS**

#### Affaires Régionales (SGAR) CPER

Isabelle JONC
isabelle.jonc@centre-val-de-loire.gouv.fr
Patrick BOURBON
patrick.bourbon@centre-val-de-loire.gouv.fr

#### ARS Centre-Val de Loire (projet de santé)

Brice MARGRAITTE, chef de projet e-santé Direction de l'offre sanitaire brice.margraitte@ars.sante.fr

#### Région Centre-Val de Loire (CPER)

Emeline BEAUPERE, chargée de mission Développement territorial et santé emeline.beaupere@regioncentre.fr

#### **CPAM du Loiret (cotation actes)**

Chrystèle GUILLOT, responsable des relations avec les professionnels de santé chrystele.guillot@cpam-orleans.cnamts.fr

#### Département du Loiret

(Appel à initiatives 2019 « Santé Innovations Loiret »)

Sarah BENAYAD, chargée de mission Service aux Territoires attractivitedesterritoires@loiret.fr

# GRADES GIP Centre-Val de Loire (accompagnement projet e-santé)

Béatrice PTAK, chargée accompagnement télémédecine Loiret bptak@esante-centre.fr













Département du Loiret 45945 Orléans Téléphone 02 38 25 45 45 www.loiret.fr • contact.loiret.fr